

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3507-2025-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 17 novembre 2025, le projet de règlement 3507-2025-1 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 concernant les exceptions aux normes de la grille des usages et normes relativement aux lots desservis situés à l'intérieur d'un corridor riverain.

L'objet de ce projet de règlement est de:

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Spécifier que seuls les lots qui sont riverains sont assujettis à la norme exigeant une profondeur moyenne minimale de lot de 45 mètres lorsqu'un lot est desservi et qu'il est situé à l'intérieur d'un corridor riverain, sauf exception, comme prévu au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog.	Toutes les zones du territoire

Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 26 novembre 2025 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 18 novembre 2025

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière